

LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Le FNS ou le 26-26

Amor BELHEDI

Faculté des Sciences Humaines & Sociales

Ce texte a été à l'origine rédigé sous forme d'une Note adressée aux responsables dans le cadre du CERES¹, il a été remanié légèrement, enrichi et publié dans « Développement régional, rural, local », Cahiers du CERES, n° 17, 1996, pp : 329 - 344².

Le Fonds de Solidarité Sociale (FNS), vient d'être créé à la fin de 1992 et ce n'est que début 1993 qu'il a été doté d'une Commission Permanente chargée d'approfondir les études sur les zones proposées par les régions, fixer les priorités, suivre l'exécution des projets et en évaluer les impacts sur les conditions et la qualité de vie des populations des localités concernées.

Le Fonds n'a pas dépassé sa première année de vie et d'intervention qu'il se trouve déjà attelé à une tâche d'évaluation qui bien que assez précoce donne déjà un bon signe d'une volonté de conduire les choses sur de bonnes voies qui fait qu'il ne faut jamais laisser s'écouler beaucoup de temps sans évaluer, réévaluer et reconsidérer un certain nombre de paramètres de gestion et de suivi des projets.

Compte tenu qu'il s'agit là d'une note sommaire qui se base essentiellement sur les données chiffrées communiquées par le FNS. On se limitera ici à quelques orientations de base tirées à la lumière de la lecture rapide de ces données et des expériences faites des autres programmes comme le PDR ou le PDRI...

Bien entendu, une véritable évaluation doit confronter ces données à la réalité, enquêter les bénéficiaires eux-mêmes sur le terrain pour pouvoir analyser les impacts sur les conditions et la qualité de vie, voire même les impacts sur le développement socio-économique local.

I - ANALYSE DES DONNEES

Cette partie essaie de présenter les principaux résultats du programme obtenus au long d'une année de réalisation du Fonds. Elle puise ses données uniquement dans celles du FNS si bien qu'elle n'a pas l'ambition de procéder ni un recoupement externe des résultats, ni vérifier si les montants ou les projets sont réellement réalisés ou non .

1 - Importance de l'effort à fournir

¹ Note relative au FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE, FNS, le 06 janvier 1994.

² Le Fonds National de solidarité (FNS), Le 26-26, un et quatre ans après (1993 et 1993-96)

Un examen rapide montre une véritable explosion des besoins dans la mesure où les zones identifiées par les services régionaux s'élèvent à 1732 zones demandant un montant d'investissement qui se chiffre à 714 MD.

Ceci montre à l'évidence, l'importance des besoins et la multiplicité des zones d'ombre qui manquent encore même les infrastructures de base. Ces besoins en investissements représentent plus de vingt fois le budget de 1993 et plus de 14 celui prévu pour 1994 ce qui correspondrait à un effort soutenu sur une période allant de 10 à 20 ans selon le montant annuel moyen qui sera alloué à cette tâche.

Sur les zones identifiées, seulement près de 18.7 % ont été retenues comme zones prioritaires, soit 325 zones. Si on se base sur un montant moyen par zone de 0.412 MD³ par zone, ce qui représente un minimum dans la mesure où les zones prioritaires nécessitent des montants beaucoup plus importants, on peut estimer les besoins prioritaires à 134 MD, soit une période de 2 à 3 ans selon que le montant annuel alloué soit 30 ou 50 MD.

Il se trouve que ce montant ne constitue que moins du cinquième des besoins réels actuels exprimés, c'est dire l'importance de l'effort à fournir à ce niveau.

2 - Les réalisations

L'analyse des réalisations en 1993 montre que 141.537 personnes ont bénéficié de ce programme, répartis en 257 projets dans 108 zones d'un montant global de 27,035 MD, soit :

- 4.7 zones, 11,2 projets, 6153 bénéficiaires et 1,157 MD par **gouvernorat**
- 2,38 projets, 250.300 D et 1310 bénéficiaires par **zone**
- 551 bénéficiaires, 105.200 D par **projet**.

Le rôle distributif du Programme est claire puisqu'il a touché tous les gouvernorats et plus d'une centaine de localités, ce qui correspond à **191 D par bénéficiaire**.

3 - L'importance des coûts

Le coût moyen se chiffre à 105.000 D par projet, 250.300 D par localité et 1,157 par gouvernorat. On peut distinguer trois niveaux de coûts :

- **L'infrastructure de base** : le coût moyen dépasse 100.000D par opération, c'est l'adduction d'eau qui a le coût le plus bas avec 109 MD, l'électrification s'élève à 122.500 D tandis que la voirie enregistre les coûts moyens les plus élevés avec 146.000D.

- **Le logement** : les opérations de logement enregistrent des coûts moyens de plus de 39.000 D et concernent de très petites opérations de 3 à 5 logements par projet.

- **Les équipements socio-collectifs** notamment la santé et l'éducation, ont des coûts moyens de 31-32.000 D respectivement.

Ainsi, une petite opération intégrée regroupant l'adduction d'eau, l'électrification, quelques logements, un centre de santé de base et une école ne revient pas moins de 500.000 D.

³ - La moyenne qui ressort du rapport investissement estimé et nombre de zones identifiées : $714/1732 = 0.412$ MD

Infrastructures de base :	378
Logement	40
Equipements socio-collectifs :	64
<hr/>	
Ensemble	472

4 - Importance des infrastructures de base : 76% des projets et 90% du montant

Si on examine les réalisations, on relève que la première tranche a concerné 201 projets d'un montant de 19.538 MD qui ont touché plus de 120.000 bénéficiaires, la seconde tranche a intéressé 81 projets dont 25 constituent un complément à la première tranche.

Distribution des projets par tranche et rubrique (en MD)

	1° Tranche		2° Tranche		Total 1993	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Voirie	55	8.043	18	2.374	73	10.417
Eau	39	4.369	21	2.040	60	6.409
Electrification	41	4.900	17	2.656	58	7.556
Autre	4	50	-	-	4	50
Logement	29	1.134	7	503	36	1.637
Santé	22	690	9	244	31	934
Education	11	352	9	300	20	652
Total	201	19.538	81	8.117	257	27.035

Pour la première tranche, les infrastructures de base ont représenté près de **90%** du montant dont 41.1% pour la voirie, 25.1% pour l'électrification et 22.4% pour l'eau potable. Le logement a été touché par 5.8% des investissements tandis que les équipements socio-collectifs ont drainé 5.3% du total.

Répartition de l'ensemble des projets par catégorie

	Catégorie	Nb Projets	Montant 1000D	% Projets	% Montant
infrastructure	Voirie	73	10.417	28.40	38.53
	Adduction d'eau	60	6.409	23.34	23.70
	Electrification	58	7.556	22.56	27.94
	Autre	4	50	1.55	0.18
Equipements Socio- collectifs	Santé	31	934	13.06	3.45
	Education	20	652	7,78	2.41
Logement	Logement	36	1.635	14,00	6.05
	Total	257	27.035	100	100

Source : Données du FNS

Quant à la seconde tranche, on constate que les infrastructures de base représentent **87,1%**, contre 6,2% pour le logement et 6.7% des investissements.

Si on considère l'ensemble des projets, on constate que l'infrastructure de base représente 76 % du nombre de projets et **90.3 %** du montant des projets réalisés ou en cours.

La voirie accapare près des **deux cinquièmes** du montant (38.5%) tandis que l'électrification et l'eau se partagent la moitié du montant global. L'habitat a concerné près de **6%** tandis que les équipements collectifs ont intéressé **5,45%** de l'enveloppe totale.

L'importance excessive de la voirie provient des coûts élevés de ce type d'infrastructure et pose deux problèmes : d'abord celui de la priorité, secundo celui du suivi. En effet, la voirie constitue un secteur qui consomme beaucoup d'argent alors que d'autres secteurs peuvent apparaître plus prioritaires comme l'eau et la santé. Sur un autre niveau, une piste non entretenue risque de disparaître au bout de deux à trois ans.

5 - Taux de réalisation des projets : *Des taux élevés*

Comparés aux taux de réalisations d'autres programmes, le FNS se caractérise par **des taux relativement élevés** compte tenu des délais et des conditions du démarrage du Fonds. Le taux global a été de 70.4 % à mi-Septembre 1993, il est 78.3% au 15 Novembre 1993, le tableau suivant résume la situation des 201 projets en fonction de l'état d'avancement au 18 Octobre et au 15 Novembre 1993.

Si on respecte les prévisions établies pour les mois de Novembre et de Décembre 1993, tous les projets (201) avec la fin de l'année à part 18 qui seront terminés entre les mois de Février et de Mars sous réserve d'**assurer au Programme une souplesse de gestion à la fois administrative et financière.**

Projets totalement achevés

Date	18 Octobre	15 Novembre
0-20%	22	9
20-40	25	19
40-70	33	38
70-99	49	34
100	72	101
Total	201	201

Source : données du FNS

C'est le logement qui semble poser problème puisque les projets achevés⁴ ne sont que de 30% au 15 Novembre 1993 ce qui peut être dû probablement à la mise en route de ces projets ou le démarrage tardif de ce type d'actions. Seule l'éducation se caractérise par un taux d'achèvement élevé mais il stagne entre fin Septembre et 15 Novembre ? Le reste des secteurs se caractérise par des taux d'achèvement de 60-66%.

Projets achevés par secteur en %

	Sept 1993	15 Nov 93
--	-----------	-----------

⁴ - Il s'agit du taux de projets achevés totalement et non du taux de réalisation.

Voirie	23	65.8
Eau	41	60
Electrification	39	65.8
Divers	75	75
Logement	24	29.6
Santé	31.8	63.6
Education	91	90.9
Ensemble	35.8	50

Source : données du FNS

Le plus grand apport de ce Fonds est sa souplesse de gestion et d'administration qui fait qu'il a évité les contraintes qui pèsent sur d'autres programmes. Cette souplesse explique, par ailleurs, les taux élevés de réalisation des actions entamées au cours de 1993.

Cette brève présentation des données du FNS va nous permettre de faire quelques propositions concrètes concernant le Programme du FNS. Certaines de ces propositions n'ont rien à voir avec les données passées en revue ici mais découlent plutôt de l'expérience tirée d'autres programmes qui se trouvent à l'oeuvre depuis deux décennies au moins.

II - PROPOSITIONS

L'examen rapide des données du FNS et l'expérience faite des autres programmes comme le PDR, PDRI ou la Famille Productive nous permettent d'avancer quelques idées de nature à améliorer les performances du Programme ou de clarifier la stratégie à suivre. Les points qui suivent n'ont aucun caractère exhaustif, ni définitif

1 - Une très grande souplesse de gestion du FNS : *Des fonds de concours*

L'analyse des programmes similaires a montré que le problème numéro un est la souplesse de gestion qui manque à la plupart des programmes, en particulier au démarrage et au début pour certains d'entre eux au moins. Cette rigidité constitue une contrainte pour une gestion saine des fonds, un suivi régulier de l'exécution et un contrôle des divers intervenants.

La plus grande originalité de ce Programme est justement sa grande souplesse de gestion et d'administration qui fait qu'il échappe aux contraintes classiques qui pèsent très lourdement sur d'autres programmes. C'est cette souplesse qui explique le fort taux de réalisation des opérations entreprises durant l'année 1993.

Cette souplesse doit être renforcée encore davantage pour garantir au programme les meilleures conditions de réussite. Elle doit être assurée à deux niveaux au moins :

- L'ouverture du budget :

Le budget doit être ouvert le plus rapidement possible pour pouvoir démarrer les travaux et les mener à terme dans les délais fixés surtout qu'il s'agit d'un programme annuel.

- La gestion des ressources

La gestion doit être la plus souple possible et éviter les problèmes de début ou de fin d'année, ou la perte sèche de fonds si bien que une gestion sous la forme de **fonds de**

concours dont l'engagement et le paiement peuvent être transférés d'une année à l'autre serait souhaitable.

2 - Fixer les priorités sectorielles : Nécessité des choix, une grille de décision

Il existe une contradiction entre les besoins qui sont importants et divers à la fois d'un côté, les ressources et les moyens qui sont limités de l'autre. Nous avons vu que les moyens mobilisés cette année ne représentent que moins du 10% des besoins jugés prioritaires. En effet, les besoins et les demandes sont tels qu'on peut parler d'une véritable explosion des besoins si bien qu'un problème de priorités se pose constamment et à tout moment.

Il convient alors de souligner **la nécessité d'opérer des choix**, quant aux secteurs d'intervention et aux actions à entreprendre.

Il s'agit aussi d'établir **une grille de choix** qui permet, à tout moment, de pouvoir déterminer les priorités sectorielles. Quel est le secteur prioritaire, faut-il donner la priorité à l'eau avant la route, au logement avant l'école ?

En effet, les besoins sont parfois tels qu'il s'avère parfois difficile de privilégier un secteur plus qu'un autre mais. On affronte, à ce niveau, le problème des ressources qui sont forcément limitées et insuffisantes quelque soit l'enveloppe qui sera accordée à ce programme. D'où on comprend très bien **la nécessité d'établir des choix et de fixer les priorités sectorielles.**

Par ailleurs, les processus de synergie inter-sectorielle font qu'il peut s'avérer inefficace de satisfaire un besoin sans assurer un minimum dans d'autres secteurs de base.

C'est le cas par exemple de l'électrification qui sans eau potable n'a aucune signification, au contraire il serait plus intéressant d'amener l'eau pour assurer un minimum d'hygiène et améliorer la santé des populations tandis que l'électricité peut attendre une année ou deux sans porter beaucoup de préjudices...

D'une manière générale, on peut dire que les priorités sont par ordre décroissant : **l'eau, la santé, l'école, l'électrification et la voirie.** Ce n'est là qu'une première idée qu'il faut confronter avec les desiderata des concernés et **les impliquer** même.

En effet, les études montrent que l'action décisive dans ce genre de programme est l'adduction d'eau. Beaucoup plus que la piste ou l'électricité, l'eau permet d'améliorer l'hygiène et le niveau de santé des populations et des enfants surtout, elle permet aussi une activité productive même limitée sous forme de petits jardins, voire une véritable irrigation si elle est abondante ou livrée à un coût raisonnable .

Sur un autre niveau, la voirie consomme beaucoup d'argent et son effet n'est pas aussi évident que l'eau sauf si on se place dans une perspective de production et de commercialisation mais les données du problème changent totalement. Cette voirie coûte très cher et on a vu qu'elle représente 40% des crédits ce qui est excessif pour un programme social et qui risque d'être encore plus grave si on ne pense pas au suivi et à l'entretien permanent des réalisations.

Sans suivi et sans entretien, la voirie entre, au bout de 2 à 4 ans dans un cycle irréversible de dégradation et de déperdition totale ce qui en fait parfois une perte sèche.

3 - Fixer les priorités spatiales : Eviter la dispersion spatiale

Il est vrai, à court et moyen terme et lorsqu'on se place à un niveau micro-spatial, que tous les calculs préconisent la concentration des interventions dans des secteurs limités pour gagner en efficacité. A ce niveau, une intervention de type **actions intégrées**, même si c'est limité, est à préconiser.

Là aussi, compte tenu de l'important écart entre les besoins et les ressources, on ne peut envisager **ni se permettre une dispersion spatiale** des interventions. Il faudrait aussi fixer des priorités, **des indicateurs** permettant de déterminer les **zones d'intervention prioritaire** (PIP).

Les principaux clivages qui caractérisent actuellement la Tunisie, sont des clivages Intérieur-Littoral même si on trouve dans ce dernier des poches de pauvreté. Le Fonds pourrait ainsi jouer le rôle d'**un Fonds de rééquilibrage spatial**.

On comprend très bien le soucis d'égalitarisme qui sous-tende le Fonds mais on comprendrait très facilement qu'**un esprit égalitaire de type distributif**, essayant de donner à chaque gouvernorat ou délégation sa part du gâteau **contribuerait paradoxalement à aggraver les déséquilibres présents dans la mesure où l'écart ne se réduit plus, il se stabilise dans le meilleur des cas**.

En outre, les zones littorales, même si elles se trouvent totalement démunies, se situent souvent à côté de zones dynamiques proches qui pourraient en constituer de véritables exutoires contribuant à soulager la pression, ce qui n'est guère le cas des zones de pauvreté de l'intérieur. A l'intérieur, les zones de pauvreté se trouvent la plupart isolées et très éloignées des foyers dynamiques.

Il s'agit aussi de **réduire le nombre de projets** dans le temps tout en renforçant les projets entrepris sous forme de petites opérations intégrées comprenant deux à trois actions à la fois que de disperser les efforts sur une multitude d'actions se limitant la plupart des cas à une seule opération.

Il convient de concentrer les efforts sur un nombre réduit de zones, entreprendre les actions de base nécessaires et les quitter pour de nouvelles zones que de disperser les efforts et échelonner, dans le temps, l'intervention dans la même zone.

En plus de la concentration spatiale des efforts, il s'agit de **regrouper les interventions dans le temps**. Ce regroupement dans le temps permet aussi de **maximiser les impacts**, en un temps très court; par suite des effets de synergie et d'interaction intersectorielle.

Au lieu d'amener l'eau, revenir une autre année pour l'électrification et une troisième année pour ouvrir la piste, il convient mieux d'entreprendre les trois actions en même temps et passer à une autre zone prioritaire. Ce choix est de nature à faciliter la gestion et le suivi d'un côté, permettre aux effets (additifs et cumulatifs) des trois actions entreprises de se manifester conjointement et de donner leur fruit maximal en un peu de temps.

Cette double orientation est de nature à réduire les coûts de gestion et faciliter le suivi et l'entretien des actions entreprises d'un côté, assurer un véritable rééquilibrage spatial même si on connaît que les moyens sont très limités.

4 - Des critères de décision et de choix, Des indicateurs réduits et simples

Tout choix implique la fixation des priorités et la présence de critères permettant le choix des zones d'intervention ou des secteurs. Ces **indicateurs doivent être très simples et réduits** pour ne pas alourdir la phase de choix.

Ces indicateurs varient en fonction des secteurs d'intervention et on peut citer, à titre d'exemple seulement :

- le degré de scolarisation,
- le taux de mortalité infantile ou générale,
- le revenu moyen annuel par ménage,
- le % de logements rudimentaires,
- le taux de chômage.

Les données peuvent être élaborées par **les services régionaux** tandis que la CPFNS peut décider des zones prioritaires, en concert avec ces derniers et sur la base de ces indicateurs qui doivent être homogènes et normalisés.

Une fois, ces indicateurs réunis, on peut choisir plus facilement les zones d'intervention prioritaire tout en élaborant même **une liste d'attente ordonnée** par ordre de priorité en fonction des crédits disponibles pour les 2 à 3 années à venir.

5 - Impliquer les concernés : Solidarité et Participation

Vu la faiblesse des ressources et l'importance des besoins, **il est nécessaire d'impliquer les concernés directement et de très près dans le choix des priorités qui les concerne** au moins pour que le choix soit en toute connaissance de cause qui fait que les concernés confrontés aux besoins et aux moyens qui leur sont (ou seront) accordés sont appelés à choisir les actions qu'ils jugent plus prioritaires et plus urgentes.

On peut demander aux concernés d'ordonner les priorités sachant qu'ils ne peuvent bénéficier que d'une ou de deux actions seulement si bien qu'on les associe directement dans le choix des actions et des priorités. On disposerait aussi d'une liste d'attente des actions pour les deux ou trois années suivantes si jamais il y' aurait d'autres ressources à condition que les concernés puissent choisir en toute connaissance de cause, ceci peut être fait lors des études préliminaires des zones d'interventions par les services régionaux.

Il est certain que devant l'excessive pauvreté, les besoins sont tels qu'on imagine mal qu'on va les satisfaire mais lorsque les concernés participent au choix de l'action prioritaire au moins, ils se sentent impliqués et, en quelque sorte, responsabilisés.

La forme de participation de ces populations doit être **simplifiée et allégée** au maximum évitant ainsi le formalisme si bien qu'on peut se limiter à **une assemblée de la collectivité** et établir en l'espace d'une réunion l'ordre des priorités.

Cette participation doit prendre aussi la forme d'**une participation effective** des concernées à l'effort collectif entrepris en leur faveur. La forme la plus simple peut être **le travail** sous forme de journées de travail dans la mesure où on est ici dans des zones très pauvres tout en laissant aux plus nantis la possibilité de participer matériellement et d'une manière symbolique à cet effort de solidarité.

Il est incontestable qu'un des principaux aspects négatifs à éviter dès le début, est cette **mentalité d'assisté développée par certains programmes** , cette aide qui vient sans contre

partie et sans effort devient, à la longue, elle-même, une revendication qui fait qu'on attend toujours et on ne fait plus qu'attendre .

6 - Fixer la nature du Programme : *Programme social ou socio-économique ?*

Tel qu'il se présente actuellement, le FNS se présente comme un programme essentiellement **social** dont l'objectif premier est **d'améliorer les conditions de vie des poches de pauvreté** et des zones d'ombre qui restent fort nombreuses.

On peut néanmoins, envisager deux orientations possibles⁵ pour ce genre de programme :

- Une orientation sociale

Compte tenu de la faiblesse des ressources (30 MD en 1993, 50 MD en 1994), le programme est appelé à définir les créneaux d'intervention et les critères de choix. De par sa nature sociale, **il doit privilégier les aspects sociaux** si bien que les critères aussi bien de choix que d'évaluation doivent être de nature sociale et non purement économique.

- Une orientation socio-économique ?

On peut penser aussi qu'en plus de l'amélioration des conditions de vie, encourager la consolidation et la création de quelques emplois ce qui constitue une situation intermédiaire entre les deux orientations citées ci-dessus. A ce niveau, les critères seraient principalement sociaux et secondairement économiques, c'est à dire que la création ou la consolidation d'emploi est considérée plutôt un des aspects sociaux plus qu'économique. C'est dans la perspective de retenir la population sur place et d'éviter son exode que rentre cette dernière orientation.

Si à court terme, on peut se limiter à l'amélioration des conditions de vie et se cantonner ainsi au volet social, il ne peut être ainsi pour le moyen terme. En effet, il est intéressant d'amener l'eau et l'électricité pour pouvoir améliorer les conditions de vie , d'hygiène et de santé mais cette eau et cette électricité une fois installées, encore faut-il avoir des ressources suffisantes pour payer la facture de consommation bimensuelle ou trimestrielle surtout qu'on est ici dans des zones très démunies. Ceci va créer de nouveaux problèmes à moyen terme si bien qu'une partie de cette population va être insolvable. Ceci est vrai pour l'électricité mais probablement pas pour l'eau qui peut se limiter parfois à une simple fontaine dans le quartier.

Il est vrai aussi que créer une route pour une population qui n'a pas ses moyens de subsistance, cela pourrait l'encourager même à partir le jour où elle n'arrive plus à bénéficier des actions entreprises sur place.

Créer quelques emplois et consolider d'autres sur place, cela fournit des ressources à cette population pour pouvoir se payer l'eau et l'électricité d'abord et de là profiter des actions entreprises et éviter l'exode ce qui fait que le social s'associe à l'économique (limité ici bien sûr au strict minimum).

⁵ - La troisième orientation est économique, elle est à exclure dans ce cas dans la mesure où on se situe dans une perspective de production.

Il est vrai que cette orientation demanderait certainement plus de ressources mais des choix sont à faire à ce niveau et **il convient de définir la politique générale** du Programme et du Fonds, de **fixer les aspects d'intervention prioritaire et exclusifs** du Fonds.

7 - Des techniques souples

Compte tenu qu'on est, dans la plupart des cas, dans le monde rural où la dispersion de l'habitat est la règle, la faiblesse de la densité rend les coûts très élevés comparativement au monde urbain surtout qu'on a souvent affaire à des localités isolées et très distantes de la tête des réseaux et parfois perchées en altitude; on peut préconiser des techniques plus souples en particulier pour **l'eau**.

Il convient de diversifier les techniques de mobilisation de cette eau et il n'est pas toujours nécessaire d'aller directement aux solutions coûteuses comme l'eau de la SONEDE. On peut penser, **dans une première étape**, aux puits, aux citernes et mêmes aux majils

En matière de voirie aussi et compte tenu de l'importance de ses coûts (40%), il y a lieu de limiter les interventions, dans une première phase du moins, aux actions urgentes sous forme de **pistes améliorées** à la limite et éviter de consacrer dans ce type de projet la voirie asphaltée.

8 - Le suivi : *Contrôle et Tableau de bord*

Le suivi est la seule garantie d'une bonne gestion d'un programme, il permet d'abord le contrôle régulier de tous les éléments du Programme, des intervenants et des acteurs.

Le suivi est fondamental pour certaines actions qui risquent de disparaître dans la nature au bout de deux à quatre ans à défaut d'un entretien sérieux et d'une prise en ligne de compte des réalisations par les services techniques correspondants, c'est le cas par exemple de la voirie

Il permet aussi de rectifier, à temps, le tir et d'introduire les modifications nécessaires tant au niveau de la conception, de la gestion que de l'exécution.

Il assure enfin, une évolution souple et une adaptation instantanée du Programme et ses différentes composantes avec la politique générale du pays et les orientations globales.

9 - L'évaluation des impacts

Il ne suffit pas de lancer des programmes ou de réaliser des investissements et les laisser dans la nature, il convient encore plus d'évaluer les effets de ces actions et de mesurer les impacts générés par les interventions. Cette évaluation, entreprise à temps, est de nature à permettre au moins deux choses :

- **Apporter les corrections nécessaires et à temps**, avant que ce ne soit trop tard ou que des sommes importantes soient gaspillées inefficacement.

- **Pouvoir fixer les priorités**, les actions plus porteuses que d'autres pour pouvoir les consolider et les interventions dont les effets sont limités pour les circonscrire au juste minimum.

10 - Impliquer l'Aménagement du Territoire

L'aménagement du territoire ne peut rester insensible à ce type d'interventions qui ponctuent l'espace et finissent à long terme à le modifier même. On gagnerait à impliquer directement Le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, en particulier la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) dans le processus d'identification des zones et des critères de sélection ou de priorité d'intervention.

Il serait intéressant à juste titre, d'impliquer cet organisme à travers la Commission Permanente du FNS même.

Conclusion

Cette note, brève et limitée a essayé de tracer quelques lignes de conduite pour le FNS en exploitant les expériences passées comme le PDR ou PDRI et en s'inspirant des données et des réalisations faites au cours de cette année de démarrage.

Certains points nécessitent des décisions en amont en particulier la nature et l'orientation de la politique à suivre par le Programme ou ses ressources.

D'autres points sont plutôt de nature technique comme les critères de choix, les priorités, la participation des concernés ou le suivi.

Enfin, certains points se situent en aval et nécessitent à la fois un peu plus de temps et un travail de terrain plus important : il s'agit de l'évaluation et des études d'impact.

Amor BELHEDI

CERES

Tunis, le 6 Janvier 1994